



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 200-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.318

Déposée le : 13.09.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PLR (Reinhard, Thun) (porte-parole)
PLR (Arn, Muri b. Bern)
PLR (Lack, Muri b. Bern)
PLR (Schär, Schönnried)
PLR (Bohnenblust, Biel/Bienne)
PLR (Elsaesser, Kirchberg BE)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Accroître le potentiel de ressources en renforçant l'attractivité du canton

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'élaborer une nouvelle Stratégie économique ou de mettre à jour la stratégie actuelle, y compris les données sur lesquelles elle se fonde, dans le sens d'une mission transversale interdirectionnelle ;
2. de mettre l'accent sur les mesures visant à améliorer les conditions d'implantation des entreprises.

Développement :

Dans le cadre du budget et du plan intégré « mission-financement » actuels, force a été de constater une fois de plus que le canton de Berne perd toujours plus son potentiel de ressources. Cela l'aide certes à obtenir des fonds supplémentaires au titre de la RPT, mais c'est en fin de compte une situation insatisfaisante qui porte préjudice à la fierté du canton.

Il ne sera possible de sortir de cette situation inconfortable que si le canton de Berne parvient à renforcer son attractivité.

Une évolution positive ne peut toutefois pas être imposée par l'État. L'économie d'État et l'intervention de l'État dans l'économie privée ne génèrent pas de croissance. Il appartient plutôt à la politique de veiller à ce que les entreprises trouvent dans notre canton un environnement favorable qui facilite leur activité et leur permette d'apporter une contribution plus importante à la croissance. Il convient donc en premier lieu d'améliorer les conditions d'implantation des entreprises.

Pour ce faire, le canton de Berne a élaboré en 2011 une Stratégie économique (Stratégie économique 2025), qu'il a complétée ultérieurement (en 2018) par des mesures.

Destinataire

– Grand Conseil